

# AVIS

Par arrêté municipal n° AP/2021-0096 du 12 juillet 2021, Monsieur le Maire a procédé au lancement de la 2<sup>ème</sup> modification du PLU. Elle fait suite à deux adaptations précédentes du PLU.

Cette 2<sup>ème</sup> modification du PLU a pour objet :

- Modifier l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) du secteur de Batipaume ;
- Modifier l'OAP du secteur La Prunette
- Modifier l'OAP « articulation entre le cœur et l'arrière du Cap" ;
- Adapter le règlement du PLU sur plusieurs secteurs notamment pour adapter les règles de hauteur des constructions notamment en fonction des typologies d'habitat, les règles de mitoyenneté...
- Faire une actualisation des emplacements réservés (ajout/suppression) pour, notamment, la création d'un parc intergénérationnel ;
- Modifier le règlement du secteur du Capiscol pour harmoniser les règles du PLU avec le cahier des prescriptions architecturales de la zone notamment sur la gestion des terrains libres.
- Rectifier des erreurs matérielles constatées sur le plan de zonage du PLU.

Monsieur le Maire précise que chacun pourra prendre connaissance de l'ensemble du dossier de 2<sup>ème</sup> modification du PLU et consigner ses observations dans le cadre de l'enquête publique qui sera ultérieurement diligentée.

Par ailleurs, il précise également qu'une concertation sera menée avec la population selon les modalités suivantes :

- Articles dans le bulletin municipal ;
  - Parution d'un avis dans la presse ;
  - Création d'une rubrique consacrée à la modification du PLU sur le site internet de la commune ;
  - Mise à disposition d'un registre pour consigner les remarques tout le long de la procédure de modification en mairie aux horaires, aux heures et jours habituels d'ouverture.
-